

*Du dimanche 31 mars au dimanche 28 avril 2019*

## **REGLEMENT**

- Une cinquantaine de peintres et sculpteurs figuratifs (professionnels et amateurs) sont invités à participer au Salon.

- **Le salon est gratuit**

- Les concurrents devront compléter et nous retourner le dossier d'inscription et ses pièces complémentaires **impérativement pour le jeudi 28 février 2019.**

- La participation ou non au salon sera décidée sur étude du dossier par la commission du salon, **mercredi 6 mars 2019 à 18h00**, en fonction du nombre et de la qualité des dossiers.

- **Pour ceux qui auront été sélectionnés par la commission 2019, une caution de cinquante euros (Ordre : Plouarzel Animation) vous sera demandée. Celle-ci validera votre inscription. Elle vous sera rendue lors du dépôt des œuvres.**

- Il n'est admis que deux œuvres originales, **non réservées**, par artiste (peinture à l'huile, gouache, pastel, aquarelle, dessin, sculpture).

- Les œuvres devront rester en place durant toute la durée du salon, aucun retrait ne pourra être autorisé avant le lundi 29 avril 2019 aux heures d'ouverture de la mairie : 8h30-12h 14h30-17h00.

- Afin de préparer la mise en place des œuvres, celles-ci devront être déposées à la Mairie de Plouarzel **le mardi 26 et mercredi 27 mars 2019.**

*Les œuvres présentées après cette date ne pourront pas concourir et ne figureront pas au catalogue.*

- **La taille des tableaux sera comprise entre les formats 10 f. et 30 f.** et ils seront encadrés au gré de l'artiste.

*En cas de dépassement de cette dimension, l'artiste ne pourra exposer qu'une seule œuvre.*

- Tout tableau présenté doit être muni d'un système d'accrochage solide et devra porter au verso : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur ainsi que le titre de l'œuvre et la valeur estimée (cadre compris).

**La photo de ces œuvres sera obligatoirement jointe au dossier d'inscription (de préférence par mail à [plouarzel.animation@orange.fr](mailto:plouarzel.animation@orange.fr) au format JPEG).**

**26<sup>ème</sup> PRIX DE PEINTURE ET SCULPTURE  
FIGURATIVES**

- **Pour les sculptures** il est conseillé de les fixer sur un socle pour les plus petites afin d'éviter le vol.
- Les œuvres exposées sont assurées par nos soins selon leur valeur déclarée. Nous déclinons toute responsabilité concernant les œuvres hors des salles d'exposition de la Mairie. Nous soulignons également que les œuvres non récupérées à la fin de l'exposition ne seront plus assurées soit après le lundi 29 avril 2019, jour de récupération de vos œuvres.
- Seuls les artistes immatriculés à la maison des artistes ou ayant un n° de siret pourront vendre leurs œuvres en mairie (tarif présent sur le catalogue de l'exposition).
- Une commission de 20% sur chaque œuvre vendue durant le Salon sera versée à Plouarzel Animation.
- Un registre de dépôt et de reprise des œuvres, devra être signé avant leur récupération.
- Si les œuvres sont récupérées par une tierce personne, elles ne pourront être remises qu'en retour de la fiche de délégation dûment signée par le propriétaire des œuvres.
- Un jury se réunira le vendredi 29 mars 2019 pour attribuer les différents prix professionnels et amateurs.
- Les peintres primés de l'année 2019 s'engagent à exposer au salon de l'année suivante.
- Les lauréats du Grand Prix 2019 du Salon d'Iroise ne pourront aspirer à un autre Grand Prix du Salon d'Iroise que dans un délai de 5 ans, mais pourront se voir octroyer une mention.
- La remise des prix aura lieu **lors du vernissage le samedi 30 mars 2019 à 18 heures** à la Mairie de Plouarzel. Les artistes exposants y seront conviés. Présence obligatoire des lauréats 2019.

---

Nous souhaitons établir un **catalogue**, consultable en Mairie par le public, destiné à présenter les peintres participants.

Pour ce faire, nous aurions besoin que vous nous fassiez parvenir avec votre inscription :

- Un curriculum-vitae (1 page maximum) de préférence au format Word ou équivalent, détaillant votre parcours professionnel.**
- Les photos de vos œuvres exposées au format JPEG.**